



Madame Sophie Méreau

Monsieur Jean-Elie Strappini

Co-Secrétaires généraux CGT CMN

A

Monsieur Philippe Bélaval

Président du Centre des monuments nationaux

Paris, le 25 octobre 2021.

Objet : lettre ouverte concernant la prime de fin d'année

Monsieur le Président,

Nous souhaitons par la présente attirer votre attention sur l'effort soutenu fourni par les personnels du Centre des Monuments Nationaux (CMN) – tant titulaires que contractuels – pour garantir la continuité du service public tout au long de cette année 2021, dont le caractère exceptionnel n'est plus à démontrer, en s'assurant notamment de la mise en œuvre, de l'application et du respect de nombreux protocoles exigés par l'état d'urgence sanitaire national. Ces mesures de crise ont nécessité de tous et toutes une adaptabilité et une réactivité sans précédent, dans un contexte de sous-effectif, gage d'implication et de motivation de tous les personnels du CMN.

Ainsi, et pour ne citer que cet exemple, les dimanches non travaillés et non rémunérés ont occasionné une perte de pouvoir d'achat significative en particulier pour les agents titulaires et contractuels de catégories C et B.

Les attentes des agents sur le terrain convergent vers une volonté de reconnaissance de leur investissement et de traitement équitable.

Pourquoi en effet la prime de fin d'année ne concernerait-elle que les agents contractuels de groupes 1 et 2 alors même qu'au Musée du Louvre, par exemple, une prime de fin d'année de 230€ a été unanimement distribuée sans distinction de statut entre fonctionnaires et contractuels comme nous vous l'avons fait savoir en 2020. Quelle peut être dans ce contexte la justification d'un traitement différencié au sein du CMN ?

Il apparaît en effet que cette décision, contraire au principe annoncé de la gestion directe, loin de gommer la disparité de traitement entre titulaires et contractuels, ne fait que l'amplifier.

Quant à l'argument selon lequel la prime de fin d'année est intégrée au CIA pour les agents titulaires, il n'est pas recevable dans la mesure où le CIA n'est attribué qu'à l'appréciation des administrateurs, ceux-ci pouvant décider ou non de le verser et ce dans des proportions variables. Le double objectif d'unanimité et d'équité n'est donc pas respecté.

En conséquence de ces faits avérés, nous vous formulons la demande expresse de rectification de cette inégalité en vous assurant que cette prime de fin d'année soit versée non seulement aux agents contractuels de groupes 1 et 2 comme cela s'est fait les années précédentes, mais également aux agents titulaires de catégories C et B du CMN.

Afin de pouvoir échanger avec vous au sujet de notre demande, nous sollicitons un rendez-vous dans les plus brefs délais compte tenu du degré d'urgence de la situation.

Veillez agréer Monsieur le Président, nos salutations syndicales les meilleures.

61, rue de Richelieu 75002 Paris

Mel : snmh.cgt@gmail.com / Internet : www.cgt-culture.fr / Facebook: <http://www.facebook.com/snmh.cgt>